



Demande, restitution du code d'installation du matériel d'alarme

Par landi

Bonjour

J'ai acheté du matériel d'alarme (Central + accessoires) à une société de surveillance. Au terme du contrat, je ne le renouvelle plus. Il est à souligner que ce matériel a été VENDU par cette société mais PAS louer.

Voici ma question :

Le vendeur est il obligé par la loi de me restituer le Code Installation ?

Si oui, par quel article de loi ?

(Sans ce code, je ne peux pas utiliser ce matériel payé 700 ? à partir du moment où je ne renouvelle plus le contrat de surveillance)

Merci pour votre aide

Ian